

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.182

Convention
quinquennale pour
l'éducation à
l'environnement en
milieu scolaire sur le
territoire de
GrandAngoulême -
avenant n° 2

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Alain THOMAS à Françoise DELAGE

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Alain THOMAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.182**

STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Rapporteur : **Monsieur YOU**

**CONVENTION QUINQUENNALE POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU
SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME - AVENANT N° 2**

GrandAngoulême propose depuis plus de 20 ans des programmes pédagogiques sur l'environnement aux écoles et classes spécialisées de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), ainsi qu'aux Instituts médico éducatifs (IME) de l'agglomération.

Ces programmes pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une démarche éducative mise en place par GrandAngoulême dans le cadre d'un large partenariat institutionnel et associatif avec la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), Charente Nature, la ville d'Angoulême, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Charente (CAUE), la Fédération de pêche, la Fédération des chasseurs, et les Petits Débrouillards.

Par une convention en date du 10 avril 2019, GrandAngoulême et ses partenaires ont défini les modalités de leur collaboration en vue de la mise en œuvre de 4 programmes pédagogiques (déchets, eau, biodiversité, changement climatique) et des visites de sites de traitements (Ecopôle, déchèteries, Atrion, valoparc).

L'article 6 de cette convention offre la possibilité aux partenaires de solliciter annuellement le versement d'une subvention auprès de GrandAngoulême en vue de la parfaite exécution du partenariat.

Ce même article précise que, chaque année, les modalités de versement des subventions accordées par GrandAngoulême feront l'objet d'un avenant financier à la convention de partenariat.

Charente Nature, Les Petits Débrouillards, le CAUE, la Fédération de pêche de la Charente ainsi que la Fédération des chasseurs sollicitent le versement d'une subvention au titre de l'année 2019, ce que GrandAngoulême a accepté.

Vu délibération n°2019.01.077 du 10 avril 2019 relative à l'approbation de la convention de partenariat pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire et à son avenant financier d'un montant de 85 156 € pour l'année 2019 dont 74 646 € à Charente Nature;

Il convient aujourd'hui de modifier la convention visée ci-dessus par un avenant ayant pour objet d'accorder une subvention supplémentaire de 3 500 € à Charente Nature, pour une nouvelle animation pédagogique sur « l'alimentation responsable » qui sera affilié dans les programmes pédagogiques : « Gaspillage Alimentaire » et/ou « Consommation responsable ».

Cette subvention sera versée par le pôle THD Commerce Agriculture de la direction de l'Attractivité de l'Economie et de l'Emploi du GrandAngoulême.

Au titre de l'année 2019, les subventions maximum accordées par GrandAngoulême dans le cadre de la convention de partenariat pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire sont les suivantes :

Structure bénéficiaire	Montant de la subvention
Charente Nature	74 646 €
Fédération de la Pêche 16	5 250 €
CAUE	700 €
Petits Débrouillards	3 660 €
Fédération des chasseurs 16	900 €
Charente Nature	3 150 €
TOTAL	88 306 €

La répartition financière de ces subventions entre les différents budgets de GrandAngoulême est la suivante :

Programmes pédagogiques/Visites sites de traitement	Animation/Coût	Prise en charge financière
Programme pédagogique Déchets « Rouletaboule »	Charente Nature 15 300 euros	Service Déchets Ménagers
Visites sites de traitement Déchets	Charente Nature 3 270 euros	
Animations JES	Charente Nature 2 068 euros	
Programme pédagogique Eau « Ricochets »	Charente Nature 23 625 euros Fédération de pêche 5 250 euros	Service Eau assainissement
Visites Ecopôle station d'épuration	Charente Nature 5 250 euros	
Animations JES	Charente Nature 2 585 euros	
Programme pédagogique Biodiversité « Curieux de nature »	Charente Nature 12 450 euros Fédération des chasseurs 900 euros	Service Développement Durable
Programme pédagogique « Changement climatique »	Charente nature 7 010 euros CAUE 600 euros Petits débrouillards 3 240 euros	
Animation JES	Charente Nature 2 068 euros	
Accompagnement/Formation	Charente Nature 1 020 euros Petits débrouillards 420 euros CAUE 100 euros	
Animation pédagogique « alimentation responsable » à intégrer dans programmes pédagogiques « Gaspillage Alimentaire » et/ou « Consommation responsable »	Charente Nature 3 150 euros	Service Développement Durable et pôle Très Haut Débit Commerce Agriculture

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 18 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention quinquennale pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire sur le territoire de GrandAngoulême.

D'ATTRIBUER une subvention de 3 150 € à l'association Charente Nature pour une nouvelle animation pédagogique sur « l'alimentation responsable.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents à venir dans le cadre de ce partenariat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 05 juillet 2019